

Nimrod

Fongicide contre l'oïdium des pommiers et des fraisiers, rosiers et d'autres plantes d'ornement

- Facile à mélanger avec d'autres produits
- Résistant au lessivage
- L'alternative aux ISS

Matière active

26.9% bupirimate (250 g/l)

Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

Mode d'action

Nimrod est un fongicide avec une action préventive et curative contre l'oïdium. La matière active, le bupirimate, pénètre au travers de la cuticule à l'intérieur de la feuille. Ce système partiel met le produit à l'abri du lessivage par les pluies, dès que le dépôt sur la feuille a séché. Elle lui confère en outre une très bonne action contre les infections primaires. Nimrod est également actif sur les souches d'oïdium ayant développé une tolérance aux fongicides systémiques usuels. Fongicide sélectif, le Nimrod ne nuit ni aux acariens prédateurs ni aux autres auxiliaires.

Application

Pommiers

0,05 % (0,8 l/ha) contre l'oïdium. Miscible avec les fongicides anti-tavelure ainsi qu'avec les insecticides, acaricides et engrais foliaires recommandés dans le guide Syngenta ou Maag Profi. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Fraisiers

0,1 % (1 l/ha) contre l'oïdium. Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Délai d'attente: 7 jours

Groseilles à magureau

0,1 % (1 l/ha) contre l'oïdium. Le dosage indiqué se réfère au stade «mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles)»; traitement avec

une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. 5 traitements au maximum à 2 semaines d'intervalle. Délai d'attente: 2 semaines.

Plantes d'ornement

(arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier)

0,1% (100ml dans 100 l d'eau) contre les oïdiums des plantes ornementales, bien mouiller les plantes. Traiter préventivement tous les 10 à 14 jours, tous les 7 jours au début de l'attaque ou en cas de grand danger d'infection. Humecter légèrement les plantes en fleurs; ne pas utiliser des mélanges.

À observer

- Préparation de la bouillie: Verser dans le réservoir la quantité d'eau requise, ajouter Nimrod et brasser.
- Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- Pommes: Peut entraîner dans certaines conditions une coloration violette des feuilles sur la variété Idared et la chute des feuilles sur différentes variétés.
- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6m (pommes, cultures florales et plantes vertes) ou 20m (arbres et arbustes hors forêt) par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

- Plantes d'ornement: un essai préalable est de rigueur avant une utilisation importante sans expérience propre dans des conditions semblables (variétés, conditions culturales, mélanges, etc.).
- Plantes d'ornement: Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- Plantes d'ornement: SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant bupirimate plus de 3 fois par parcelle et par année.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Emballages

5 l (4 x 5 l)

Marque



® Registered trademark of ADAMA

Agriculture Swiss AG

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Protection de la maternité et de la jeunesse

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Indications relatives aux dangers

GHS02 Extrêmement inflammable

GHS07 Attention dangereux

GHS08 Dangereux pour la santé

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Danger

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH 208 Contient Bupirimate. Peut produire une réaction allergique.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale
En cas d'urgence, intoxications:
Tox Info Suisse, tél. 145 ou 044 251 66 66,

Homologation

Fongicide: Concentré émulsifiable (EC),
Teneur: 26.9% bupirimate (250 g/l),
No de contr. féd.: W 6641-1

Syngenta Agro AG
Schaffhauserstrasse 101
4332 Stein (AG)
Tel. 0900 800 008
www.syngenta.ch

Version

07.06.2021